

## INCINÉRER OU ROMPRE LE CHARME ?

La Réunion face à ses déchets

[Mélissa Manglou](#)

Éditions Le Bord de l'eau | « Écologie & politique »

2021/2 N° 63 | pages 27 à 41

ISSN 1166-3030

ISBN 9782356878229

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2021-2-page-27.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Le Bord de l'eau.

© Éditions Le Bord de l'eau. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## *Incinérer ou rompre le charme ?*

### *La Réunion face à ses déchets*

Mélissa Manglou

La mobilisation des Gilets jaunes a trouvé peu d'échos dans les Outre-mer, exception faite de La Réunion, où les blocages des ports et des routes ont empêché le *business as usual* pendant trois semaines. Ce temps d'arrêt fut porteur de réflexions sur le modèle économique et politique de l'île : pourquoi l'île se nourrit-elle si peu de ses propres produits ? À qui profite l'économie aujourd'hui ? Pouvons-nous vivre autrement ? Cette immobilisation presque totale des circulations peut servir de piqûre de rappel : alors que géographes et écologues ont longtemps nourri le fantasme des îles comme espaces isolés du monde<sup>1</sup>, celles-ci sont en réalité très connectées aux flux mondiaux, et une perturbation de ces connexions peut secouer la société dans ses fondements.

Les déchets sont une des traces matérielles des circulations par lesquelles l'île s'ancre dans le système mondial. Aujourd'hui, l'île est régulièrement présentée dans les médias locaux et nationaux comme « saturée » par les déchets. Derrière cette image médiatique, force est de constater que les déchets ne semblent visibles qu'à certains moments et dans certains endroits : ils font surtout scandale lorsqu'ils ne se trouvent pas dans les infrastructures de gestion prévues par les collectivités, et bénéficient d'une certaine invisibilité lorsqu'ils ont été pris en charge. Les deux centres d'enfouissement de l'île forment deux collines impressionnantes, visibles depuis la route nationale ; pourtant il est aisé de passer sans les voir.

En France hexagonale aussi, la gestion quotidienne des déchets n'est une question politique que pour une minorité (certes grandissante) de personnes, pour les partisans du « zéro déchet » par exemple, ou alors à des moments particuliers, notamment lorsqu'une nouvelle infrastructure doit être construite. C'est sur ce dernier point que La Réunion présente peut-être un cas particulier : alors qu'il devient très compliqué de faire accepter la construction d'incinérateurs en France hexagonale<sup>2</sup>, deux

- 
1. P. Pelletier, « L'île-laboratoire, le retour ? », dans F. Taglioni (dir.), *Insularité et développement durable*, IRD Éditions, Marseille, 2011, p. 489-504.
  2. L. Rocher, « Les contradictions de la gestion des déchets urbains : l'incinération entre valorisation énergétique et refus social », *Flux*, vol. 74, n° 4, 2008, p. 22-29.

projets dits d'unité de valorisation énergétique (UVE) sont en train de voir le jour sur l'île. Ces projets ont été prévus et repoussés depuis bientôt trente ans, pourtant l'un d'entre eux est sorti de terre presque sans bruit en 2020, tandis que l'autre devrait être livré en 2022, bien qu'il cause un peu plus de vagues. Comment expliquer ce passage à l'incinération sur l'île ? Cette interrogation, qui est l'objet de cet article, s'inscrit dans une problématique plus large : dans quelles circonstances le déchet est-il politique sur l'île, et à quels moments ne l'est-il pas ?

Pour proposer des éléments de réponse à ce questionnement, je mobilise un appareil méthodologique exploratoire élaboré dans ma thèse à partir des méthodes consistant à « suivre les choses » (*follow the thing*<sup>3</sup>) et des critiques formulées par des partisans de l'écologie politique sur les manières dont sont produites et utilisées les études de « métabolismes » aujourd'hui<sup>4</sup>. Ces critiques partent du constat répété que la façon dont on interroge les circulations de matière (la manière de définir l'objet étudié, les indicateurs pour le décrire, etc.) opère un effet de cadrage qui oriente le discours ainsi que les solutions proposées. Il s'agit tout d'abord de porter un regard critique sur les manières dont les circulations de déchets sont mises en scène aujourd'hui, de sorte à mettre en lumière les effets de ces mises en scène sur les politiques publiques, sur les choix de gestion et sur les représentations et les pratiques liées aux déchets : quels processus de « mise en politique » sont à l'œuvre<sup>5</sup> ? D'autre part, il s'agit de proposer par coup de sonde des regards alternatifs sur ces circulations en déplaçant la focale, de manière à exposer les rouages à l'œuvre derrière des faits souvent présentés comme apolitiques. Cette étude fait intervenir des méthodes de recherche différentes, de l'analyse sociologique de discours sur les déchets au travail d'archives sur les infrastructures de gestion, de l'approche *follow the thing* des circulations de déchets au travail d'enquête sur les représentations que les habitants se font du déchet. Déterminer l'ancrage du problème des déchets dans l'histoire coloniale et postcoloniale de l'île fait partie des objectifs de cette analyse.

Je m'intéresse tout d'abord à la façon dont les déchets sont mis en scène aujourd'hui sur l'île : comment est-ce que l'on formule le « problème déchet » sur ce territoire insulaire, et quelles solutions sont proposées ? Je présente les infrastructures et les discours qui se rapportent à la gestion des déchets sur l'île, depuis l'apparition du problème jusqu'à nos jours. Je

3. I. Cook, « Follow the Thing. Papaya », *Antipode*, vol. 36, n° 4, 2004, p. 642-664.

4. E. Swyngedouw, « Circulations and Metabolisms. (Hybrid) Natures and (Cyborg) Cities », *Science as Culture*, vol. 15, n° 2, 2006, p. 105-121.

5. R. J. Garcier, E. Martinais et L. Rocher, « Désigner, mesurer, réguler : la mise en politique des flux et des circulations », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 91, n° 3, 2017, art. 10362.

cherche ensuite à comprendre comment l'incinération se concrétise sur l'île. J'expose pour cela les conditions de réalisation des deux projets et les obstacles que ceux-ci ont rencontrés. Enfin, je fais un pas de côté en cherchant à replacer la question de la gestion des déchets dans les circulations qu'elle implique : quelle fonction remplit l'incinération dans ce système plus large des circulations de matière et d'énergie ? Quels sont les enjeux d'une mise en politique plus radicale de la question des déchets ?

LE « PROBLÈME DÉCHET » À LA RÉUNION :  
FORMULATIONS ET EFFETS DE CADRAGE

*La Réunion et ses déchets*

La Réunion est une île volcanique de 2 512 km<sup>2</sup> située dans l'océan Indien, à l'est de Madagascar. Sa topographie a favorisé la concentration des deux tiers de ses 850 000 habitants sur la côte densément urbanisée et à mi-hauteur. La monoculture de canne à sucre, bien enracinée depuis l'époque coloniale, occupe aujourd'hui 40 % des terres arables et survit grâce aux subventions européennes réservées à l'agriculture. L'île dépend très fortement de l'import pour se nourrir. Le Grand Port Maritime estime que 4 millions de tonnes de biens entrent sur le territoire chaque année. Selon la Région, l'île produit annuellement 4 337 000 tonnes de déchets, dont 2 millions produites par le BTP. En 2014, 463 130 tonnes ont été enfouies, dont 397 000 tonnes générées par les ménages « et assimilés ». En 2017, 47 000 tonnes de déchets dits recyclables ont été rassemblées par la collecte sélective des ménages. Peu d'infrastructures de recyclage locales ont pu se pérenniser, car les gisements sont relativement faibles et les économies d'échelle sont difficiles à réaliser. Ces tonnes de déchets recyclables sont donc exportées. Ainsi, la canne et les déchets se disputent chaque année le premier poste d'export en volume, la canne remportant souvent de justesse la première place.

Pour comprendre les tenants et les aboutissants de l'organisation de la gestion des déchets à La Réunion, retenons quelques dates clés. La Réunion devient un département français en 1947, puis une région en 1981 – deux pouvoirs qui vont devoir faire concurrence pour un petit espace, avec la tentation de gros budgets à la clé<sup>6</sup>. En 1992, la Loi relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 92-646) pose l'obligation d'une planification de la gestion

6. D. Vaxelaire, *De 1848 à 2015, le grand livre d'histoire de La Réunion*, Orphie, La Réunion, t. 2, 2016.

des déchets : la compétence de gestion des déchets est transférée des communes aux régions (pour les déchets spéciaux) et aux départements (pour les déchets ménagers). Le département est chargé de proposer un plan de gestion unique. La région hérite de la compétence de l'ensemble des déchets en 2016.

L'organisation de la gestion des déchets sur l'île s'est calquée sur le modèle français : les collectivités sont responsables de la collecte des déchets ménagers, et deux flux principaux sont organisés, l'un pour l'enfouissement, l'autre pour le recyclage. Les déchets dangereux sont envoyés en France hexagonale. Trois négociés se partagent le marché de l'export des recyclables de l'île. Il existe deux centres d'enfouissement, l'un dans le sud et l'autre dans l'est de l'île. Deux projets d'UVE sont adossés à ces deux centres d'enfouissement. « UVE » est le terme technique qui remplace le mot « incinérateur », devenu impopulaire. Les deux UVE ont pourtant tous deux pour objectif de canaliser une partie des déchets ultimes pour en faire des ballots à incinérer afin de produire de l'énergie (dits CSR ou combustibles solides de récupération). Dans le projet du sud, l'incinération se ferait *a priori* sur place, dans la même unité. Dans le projet de l'est, les ballots seraient dans un premier temps envoyés à l'étranger ou vers l'usine du sud pour être brûlés, mais il est discuté depuis le début du projet d'adapter les fours d'une des dernières usines de transformation de canne à sucre afin d'écouler les ballots (CSR) produits.

### *Une définition bien française du déchet*

Les déchets ménagers ne constituent qu'une portion minime des déchets produits à l'échelle mondiale. En Europe, ils représentent 8 % du volume de déchets produits, contre 34 % pour les déchets de construction et 32 % pour les déchets d'extraction. Pourtant, ce sont les déchets ménagers qui attirent le plus souvent l'attention de l'opinion publique. La formulation la plus classique du dilemme moral que pose le déchet est la suivante : c'est l'individu qui, par sa consommation, produit le déchet ; il s'agit de l'accompagner à consommer différemment et à mieux jeter, en l'éduquant aux bons gestes et en lui proposant des infrastructures de gestion moderne appropriées. Des chercheurs du courant anglophone des *waste studies* ont montré que ces manières de formuler du problème constituent autant de pratiques de gouvernementalité néolibérale<sup>7</sup> qui contribuent à détourner l'attention de la responsabilité des systèmes de production industrielle et

7. M. J. Hird, S. Lougheed, R. K. Rowe et C. Kuyvenhoven, « Making Waste Management Public (or Falling Back to Sleep) », *Social Studies of Science*, vol. 44, n° 3, 2014, p. 441-465.

de consommation de masse<sup>8</sup>, ainsi que du lien bien étudié entre croissance économique et production de déchets<sup>9</sup>. Les déchets « non ménagers » bénéficient d'une certaine invisibilité que les chercheurs intéressés par la justice socio-spatiale ont pris le parti d'interroger<sup>10</sup>.

La Réunion n'échappe pas à cette tendance générale : la manière de parler des déchets y est très encadrée. La responsabilisation de l'individu est par exemple mise en scène lors de la chasse aux dépôts sauvages médiatisée sur Internet et les réseaux sociaux<sup>11</sup> : on pointe du doigt les « makotes », c'est-à-dire les malpropres, celles et ceux qui jettent dans la nature plutôt que de jeter dans la (bonne) poubelle. Cette focalisation sur l'individu se retrouve à l'échelle des politiques publiques, et ce dès le début de la formalisation de la gestion des déchets sur l'île. La population réunionnaise ne fait partie des plans de gestion qu'à travers une rhétorique familière « d'éducation aux bons gestes », pour que cesse « un comportement souvent négligent » (plan départemental de gestion, 1992). Des campagnes de « sensibilisation à l'environnement » se succèdent pour faire des Réunionnais de bons citoyens. La campagne « La Réunion, c'est proprement beau », menée par le comité du tourisme régional à sa création, se donne pour but d'éduquer les habitants à « jeter intelligemment », c'est-à-dire à jeter dans les bonnes poubelles pour permettre d'une part le recyclage et de l'autre l'enfouissement. Pendant les premières « Journées de l'environnement » en 1992, le conseil général des jeunes est amené à travailler avec des grandes industries productrices de boissons (et donc d'emballages) comme Edena, Yoplait et Solpack, afin de distribuer des décalcomanies pour éduquer les consommateurs aux bons gestes. Aujourd'hui encore, les campagnes de sensibilisation à la pollution marine cherchent à responsabiliser l'individu à travers l'enfant scolarisé. Dans chacun de ces cas, l'enjeu de la campagne de sensibilisation n'est pas de remettre en question la production d'emballages jetables par exemple, mais d'inciter à bien jeter le déchet, sous-entendu afin qu'il soit enfoui ou exporté pour être transformé. Ces voies de circulation (le recyclage et l'enfouissement) ne sont jamais présentées comme un choix : elles sont imposées, sans alternative, et dessinent le système vertueux de la gestion des déchets. L'immoral se joue alors dans la participation ou non à ces

8. M. J. Hird, « Waste, Environmental Politics and Dis/Engaged Publics », *Theory, Culture and Society*, vol. 34, n° 2, 2015, p. 1-23.

9. A. Schnaiberg, *The Environment. From Surplus to Scarcity*, Oxford University Press, New York, 1980.

10. G. Hecht, *Uranium africain. Une histoire globale*, Seuil, Paris, 2016.

11. Cf. le site de cartographie citoyenne <[www.bandcochon.re](http://www.bandcochon.re)>, les groupes de partage Facebook comme « Anti-Makote La Réunion », la chronique hebdomadaire consacrée par l'agence de presse locale Imaz Press Réunion.

circulations ainsi organisées. Même lors des barrages des Gilets jaunes, les camions poubelles, gênants par leur odeur, ont fait partie des rares convois dont on finissait par tolérer la circulation : si c'est toute la société dans son ensemble qui était remise en question, c'est avec soulagement que ces tonnes de déchets furent autorisées à circuler loin des yeux, loin du cœur.

Si cette rhétorique ne fait que reproduire à grands traits un constat qui se retrouve en France hexagonale et dans le monde occidental en général, quelques particularismes sont à noter. Dans le discours de certains gestionnaires et dans les médias, les Réunionnais jetteraient moins bien que les Français d'Hexagone<sup>12</sup>, trieraient moins bien, auraient des problèmes « de comportement ». « Le comportement est important à La Réunion », commente un cadre de l'une des communautés de commune. Le problème viendrait « toujours de la même tranche », de la « basse couche sociale », touchée par le chômage et l'exclusion. « Ils se foutent de tout, même de leur santé », explique un cadre d'une autre collectivité. Ces manières de parler trouvent un écho dans la proximité entre le sale et le pauvre qu'ont mis en avant des chercheurs en sciences sociales : la personne pauvre et/ou racisée est perçue comme proche du détrit, une perception qui justifie une mise à distance, un traitement discriminant<sup>13</sup>. Un autre particularisme se trouve dans la mise en scène de l'insularité comme difficulté de gestion : l'éloignement, la petitesse du territoire et la dépendance de l'île à l'importation sont souvent cités par les gestionnaires comme des contraintes de gestion spécifiques. La difficulté est ainsi naturalisée, dépolitisée.

Les politiques publiques dessinent ainsi une ligne de partage entre ce qui relève de la gestion des déchets et ce qui n'en relève pas, entre ce qui relève du politique et ce qui relève d'une compétence d'experts et de technocrates. Cette dépolitisation du déchet fournit une toile de fond au passage en force des deux UVE qui s'observe aujourd'hui.

12. Ce constat est contredit par les statistiques de l'Insee (2010) : si les tonnes collectées pour recyclage sont bien moindre à La Réunion qu'en France hexagonale, le niveau de participation à la collecte sélective est équivalent à celui de l'Hexagone : le problème vient peut-être d'ailleurs...

13. J. Sundberg, « "Trash-Talk" and the Production of Quotidian Geopolitical Boundaries in the US-Mexico Borderlands », *Social and Cultural Geography*, vol. 9, n° 8, 2008, p. 871-890 ; S. Hill, « Purity and Danger on the US-Mexico Border, 1991-1994 », *South Atlantic Quarterly*, vol. 105, n° 4, 2006, p. 777-799.

FAIRE PARTIR LE PROBLÈME EN FUMÉE :  
LE VIEUX SERPENT DE MER DE L'INCINÉRATION

*Une solution prévue depuis le début*

Le traitement médiatique local et national des déchets à La Réunion représente régulièrement l'île comme « saturée » par ses déchets<sup>14</sup>. Ce qualificatif est repris par les gestionnaires pour justifier l'incinération comme solution de gestion : c'est parce que l'île croule sous les déchets à ne plus savoir qu'en faire qu'il n'y a plus d'autre choix que de recourir à l'incinération. En réalité, l'incinération est envisagée comme solution ultime depuis les débuts de la structuration de la gestion des déchets sur l'île.

Dès les premières réunions de préparation du premier plan de gestion départemental<sup>15</sup>, les représentants de l'association Écologie Réunion se plaignent de l'absence de la thématique « prévention » dans les objectifs et actions du plan : « Nous sommes sur une île, ne pouvons-nous pas réguler les importations ? » Les acteurs présents s'en défendent : la régulation de l'import serait « liberticide », et la prévention, disent-ils, serait implicite dans toutes les actions du plan. Cependant, dans les détails de ce plan, c'est un autre implicite qui saute aux yeux : la gestion se cantonne au bout de chaîne, limite claire de son champ de compétence. En réalité, tout se passe comme si, la mise en décharge devenant impossible, les techniciens et pouvoirs publics cherchent à tracer une autoroute vers l'incinération, solution alors privilégiée en France hexagonale, championne européenne de l'incinération<sup>16</sup>. L'objectif affiché est le suivant : mettre fin aux décharges informelles, mettre aux normes celles qui peuvent l'être, construire un incinérateur pour le sud et l'ouest de l'île en 1995, et un autre plus petit pour le nord et l'est en 1999. Des visites d'incinérateurs en France hexagonale sont organisées pour les élus et les techniciens afin d'inspirer la réalisation du plan.

Dès ce premier plan, tout semble être fait pour organiser la construction d'un réseau de circulations qui viendraient nourrir ces deux incinérateurs. Des travaux cartographiques prévoient la construction de centres de transit pour faire converger les collectes et les acheminer vers les UVE. Les déchets sont catégorisés en fonction de leur pouvoir calorifique, que

14. Par exemple : « Saturée de déchets, La Réunion veut stopper le tout enfouissement », *Le Monde*, 28 décembre 2019 ; « Déchets, ça va bientôt déborder », *Le Journal de l'île*, XX mois 2019.

15. Ces informations proviennent du dépouillement d'archives départementales sur la préparation des premiers plans de gestion (circulaires, comptes rendus de réunion, brouillons de plans, etc.).

16. Avec ses 127 incinérateurs, la France possède un quart du parc européen.



l'on calcule dans chaque plan malgré le report sans cesse renouvelé de la construction des incinérateurs. Des expériences sont réalisées dans le cirque de Mafate pour tester l'incinération en milieu contraint : huit petites unités d'incinération sont transportées par hélicoptère dans ce territoire inaccessible par la route. On envisage même de mettre un petit incinérateur dans le cirque de Cilaos, avant de privilégier le transport par la route vers l'incinérateur prévu à Saint-Pierre.

Ce chemin tracé par les plans départementaux surprend quand on sait le serpent de mer que furent ces projets d'incinération sans cesse ramenés à l'agenda politique pour être repoussés et empêchés au fil des années.

*Au sud, la contestation; à l'est, le passage par la petite porte*

La contestation contre l'incinérateur commence en 2001, avec la première manifestation contre le projet du sud. Une Association citoyenne contre l'incinération des ordures ménagères à La Réunion (Accidom) voit le jour en 2006. Celle-ci revendique son indépendance politique et mène un combat pour rallier l'opinion publique. Elle obtient un moratoire jusqu'à 2008, date à laquelle le conseil général consent à l'abandon du projet. En 2009, le nouveau plan départemental est publié, mettant cette fois-ci en avant un projet de « tri-mécano-biologique » (TMB). En 2010, l'État français en la personne du préfet se prononce contre ce nouveau projet. Le journal local *Le Quotidien* titre : « L'État ravive l'incinération ». L'incinération refait son apparition dans la nouvelle version du plan, publiée en 2013 et toujours en effet aujourd'hui. La Région, devenue compétente en 2016, propose un premier plan de gestion avec un revirement politique brutal, affichant une volonté « zéro déchet » qui souhaite se passer de l'incinération. En 2018, l'État s'oppose au plan de la Région, à travers un rapport du ministère de la Transition écologique et solidaire qui juge que les objectifs du plan sont irréalisables, et qui recommande la création des deux UVE. Le syndicat de gestion compétent dans le sud et l'ouest de l'île tente le passage en force en brandissant le plan départemental, toujours en fonction, et en soumettant sa demande à la préfecture : il s'agit ainsi d'une course contre la montre, car la Région peine à faire accepter son plan à l'État. Le syndicat de gestion qui porte actuellement le projet d'UVE serait propriétaire de l'unité. Celle-ci comprendrait un tri de type TMB (qui n'en porte plus le nom, car ce procédé est aujourd'hui impopulaire en France hexagonale), la production de combustibles solides de récupération (dits CSR, c'est-à-dire des ballots de déchets dont la composition a été pensée pour l'incinération) et l'incinération avec production d'énergie. Lors de la consultation obligatoire, le syndicat de gestion a récolté l'avis de 1 200 personnes (sur les 520 000 habitants du territoire concerné).

Le projet d'UVE de l'est de l'île, quant à lui, est sorti de terre sans faire trop de vagues, porté cette fois-ci par un privé. En 2016, face à la saturation du site d'enfouissement de Sainte-Suzanne (prévue pour 2020-2021), le syndicat de gestion du nord et de l'est de l'île réalise une étude de faisabilité pour porter son propre projet d'UVE. Suez, qui préparait depuis 2013 son projet privé d'UVE, les prend de court en obtenant fin 2016 une autorisation préfectorale pour le construire. Le syndicat se trouve contraint de négocier avec l'entreprise pour sous-traiter la prise en charge de ses déchets. L'UVE entre en service à la fin de l'année 2020. Dans l'ensemble, les habitants consultés lors des entretiens réalisés pour ma thèse ne sont pas au courant de ce projet.

### *Comment expliquer ce passage en force ?*

La thèse de Christelle Hatik, qui analyse des scénarios de gestion des déchets par valorisation énergétique à La Réunion<sup>17</sup>, montre que le recours aux UVE tels qu'ils sont pensés aujourd'hui n'a aucun sens en termes de gestion territoriale : pas d'économies d'échelle possibles, un coût de transport très cher, une infrastructure gourmande en déchets qui nécessitera l'importation de matière, la transformation de déchets non dangereux en déchets dangereux sur un territoire qui n'est pas équipé pour en stocker, etc. Son étude invite à creuser des alternatives, en travaillant à une réduction massive organisée à la source et une gestion localisée des déchets ultimes restants, avec de petites unités répandues sur le territoire. Pourtant, deux UVE sont en train de s'installer sur l'île par des stratégies politiques. Comment comprendre ce passage en force ?

S'il est possible de faire l'historique des luttes qui ont fait échouer des projets, il est plus compliqué de comprendre ce qui fait que certains, bien qu'impopulaires, finissent par sortir de terre. Notre exploration fournit cependant quelques éléments de réflexion. L'incinération est portée par certains acteurs qui semblent trouver leur intérêt dans un tel projet : au sud, un maire qui en a fait son cheval de bataille, un syndicat de gestion prêt à jouer dans le rapport de forces ; à l'est, un privé qui y trouve un intérêt financier, un syndicat qui y trouve une solution de gestion en bout de chaîne. En outre, il apparaît clairement que l'État veut l'incinération. En témoigne le rôle qu'ont pu jouer les préfets successifs dans les différents montages de projet, les prises de position très claires du ministère de la

---

17. C. Hatik, *Propositions de scénarios de gestion raisonnée des déchets en vue de leur valorisation énergétique*, thèse de doctorat en environnement et génie urbain, université de La Réunion, 2015.

Transition écologique et solidaire dans ses rapports, ainsi qu'un contexte législatif national très favorable à l'incinération. À La Réunion, le préfet, qui attribue les autorisations préfectorales de construire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), assume en même temps la compétence d'autorité environnementale censée donner un avis sur ce projet – une compétence retirée aux préfets depuis 2017 en France hexagonale. La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), qui pénalise fortement l'enfouissement, est brandie comme un outil puissant par les syndicats de gestion pour précipiter la construction des deux UVE. La LTECV qualifie l'énergie produite par la combustion de CSR comme à moitié « renouvelable », ce qui permettrait à La Réunion de se rapprocher, de manière infime, des quotas exigés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). De plus, la LTECV promet de faciliter le changement de statut de certains déchets : si La Réunion, soumise à la convention de Bâle, ne peut pas exporter ses déchets dits non valorisables vers les pays de la zone, la création de CSR incarne une promesse, celle de transformer un déchet ultime (non exportable) en une ressource valorisable (exportable), ce qui ouvre la porte à de nouvelles circulations. Ce tour de force pose des questions de justice socio-environnementale, car la quantité d'énergie produite est minime et la combustion de CSR produit des résidus toxiques. Si le CSR est brûlé sur l'île, il faudra que ces résidus soient exportés par cargo en France hexagonale. S'il est brûlé dans un autre pays de la zone, en Afrique du Sud par exemple, ce sera selon des normes locales potentiellement moins contraignantes.

Par ailleurs, l'opinion publique semble moins présente aujourd'hui que lors des premières contestations en 2001. Cela peut en partie s'expliquer par l'évolution de la rhétorique employée, incompréhensible pour le citoyen lambda. Le lecteur a peut-être pu lui-même s'agacer de la complexité du jargon repris dans cet article : c'est un langage technique rythmé par des sigles (UVE, CSR, TMB, etc.) et des termes enjoliveurs (valorisation énergétique, économie circulaire, développement durable, etc.). Il est tout de même surprenant que la construction de l'UVE dans l'est se soit faite sans aucune mobilisation citoyenne. La contestation au sud est quant à elle en partie nourrie par l'opposition politique au maire de la commune de Saint-Pierre, qui soutient le projet. Les opposants au projet du sud comptent également parmi eux Europe Écologie-Les Verts, les Gilets jaunes du rond-point des Azalées, et plusieurs associations comme Extinction Rebellion, le collectif Non à l'incinérateur et Zéro Déchet Réunion.

Les Réunionnais sont habitués aux luttes de petits pouvoirs que mènent leurs élus : on dit souvent localement qu'une question est « politique » quand elle est un prétexte utilisé par les élus pour se disputer le pouvoir. « L'incinérateur, c'est politique », c'est-à-dire que le vrai sujet n'est pas la

gestion des déchets mais plutôt qui aura le dessus entre le maire et son opposant. Ainsi, la seule réelle opposition politique à l'UVE de l'est prit la forme d'un dépôt de plainte en 2019 de la part d'un maire de l'une des communes concernées par le projet : celui-ci était contrarié par le fait que sa commune n'avait pas été choisie pour accueillir l'UVE. Autre exemple : pendant la contestation organisée lors de la soirée de restitution de la consultation citoyenne organisée par le syndicat de gestion au sujet de l'UVE du sud, une trentaine de personnes employées par la mairie, que d'autres manifestants ont identifiés comme étant des employés communaux encouragés par la promesse de contrats, sont venues vêtues d'un tee-shirt vert déclamant *Non à l'enfouissement* : être contre l'incinérateur, ce serait donc être pour l'enfouissement... ou plutôt être contre le maire.

Dire que l'incinérateur est « politique » peut signifier : c'est un panier de crabes, c'est le jeu des élus, sous-entendu : ce n'est pas une question pour la société dans son ensemble. Pourtant, cette ligne de partage entre ce qui est « politique » et ce qui ne l'est pas est problématique, car l'usage de l'incinération sur l'île – que la combustion se fasse sur place ou que ce coût environnemental soit externalisé en Afrique du Sud ou ailleurs – est bien un problème profondément politique, au sens où il concerne la société dans son ensemble, par ses conséquences mais également par le choix de modèle économique et social qu'il sanctifie.

POUR UNE MISE EN POLITIQUE PLUS RADICALE DES DÉCHETS :  
LA RÉUNION DANS LE PLANTATIONOCÈNE

*Les déchets, conséquence d'une économie extravertie*

Pour comprendre la complexité du problème que posent les déchets par leur masse, il est nécessaire de garder en tête la manière dont s'est orientée l'économie de l'île. Cela nécessite un court détour par l'histoire.

L'histoire coloniale de La Réunion est celle de la mise en place d'une économie extravertie visant à nourrir d'abord des intérêts privés, relativement loin des préoccupations du royaume de France : par le travail des esclaves, la colonie devient d'abord un grenier servant à nourrir les commerçants sur la route des Indes. Plus tard, la diversité des cultures cède sa place à une monoculture de canne à sucre : la « mise en valeur » du territoire a pour but de servir les besoins du royaume puis de l'empire.

En 1947, les Réunionnais accèdent officiellement à la citoyenneté française. S'en suit une longue période de déception et d'amertume car l'État tarde à tenir ses promesses et la misère sociale et économique reste le quotidien de la majorité de la population. Des revendications autonomistes secouent l'île, d'abord après-guerre de la part de grandes familles

de planteurs pour davantage de libéralisme économique, puis dans les années 1960 de la part du Parti communiste réunionnais pour davantage de justice sociale, revendication qui trouve de plus en plus d'échos dans la population à l'heure des élections.

En réponse à ces revendications, la mise en place de mesures sociales s'accélère, faisant exploser la population de l'île : le taux de mortalité infantile passe de 230 ‰ en 1948 à 153 ‰ en 1949. Les années 1970 sont marquées par un dynamisme économique exceptionnel enflé par les initiatives nationales. Le député Michel Debré affiche l'ambition de faire de La Réunion une vitrine de la décolonisation réussie et du possible développement de ce que l'on appelait alors encore le tiers monde. « Départementalisation va très vite rimer avec consommation », remarque Daniel Vaxelaire dans son *Histoire de La Réunion*<sup>18</sup>. La télévision (1964) emmène dans les foyers le « spectacle de la France<sup>19</sup> ». Devant ce spectacle se tient une nouvelle classe moyenne formée en grande partie par les fonctionnaires, qui représentaient 23 % de l'emploi en 1954 puis 70 % en 1974, du fait de politiques incitatives ciblées (index de correction, primes, etc.). Cette nouvelle classe moyenne « détient le premier pouvoir économique de l'île [qui] génère des flux de consommation nouveaux<sup>20</sup> ». Sortis des problèmes immédiats liés à la survie, cette classe se place « en quête de confort, d'un mode de vie "moderne", calqué sur celui de l'Hexagone<sup>21</sup> ». De 1982 à 1987, les tonnes de marchandises importées augmentent de 50 %. De 1987 à 2000, le trafic portuaire double. Cet accès à la consommation de masse participe à un bouleversement culturel actant une forme d'intégration à la France. C'est dans ce contexte que prend racine le « problème déchet » tel qu'il se pose aujourd'hui.

Les déchets issus de cette nouvelle vie sont autant de traces des limites d'un tel modèle économique, culturel et politique, car ceux-ci s'accumulent très vite et posent problème : c'est également dans les années 1970 que se multiplient les « dépôts sauvages ». Richard Riani, artiste plasticien, a grandi dans le bidonville de Tanambo, dans le sud de l'île, rasé en 1989. Il se souvient dans les années 1980 de flots de déchets qui pour la première fois se déversent des rivières à la mer, et que la mer rend parfois à la plage. Le contraste entre l'extrême misère des quartiers et l'abondance de ce spectacle le marque à vie : il prend la décision de ne plus rien jeter, de récupérer tout ce qu'il trouve et de faire de ses trouvailles un art. Son

18. D. Vaxelaire, *op. cit.*, p. 607.

19. *Ibid.*, p. 638.

20. *Ibid.*, p. 636.

21. *Ibid.*, p. 638.

comportement est à l'opposé du système de gestion qui s'organise à La Réunion pendant cette période : la mise en place des premiers ramassages collectifs et des décharges municipales acte une forme de résignation vers une sorte de mal nécessaire, qu'il s'agit de contenir pour permettre le progrès tant attendu, privilège de ce nouveau statut de français. Richard Riani analyse cette période comme un tournant raté : « On aurait pu penser notre consommation, notre mobilité, différemment, de manière adaptée à notre contexte. Au lieu de ça, on a tout calqué sur la France et l'Europe. On a enlevé le train pour le tout-voiture. L'a dit à nous "achète", mais l'a pas appren' à nous jeter. On prend des modèles qui ne sont pas propres à nous. »

Aujourd'hui, les Réunionnais consomment bien plus que ce que l'île ne serait capable de produire sur son sol<sup>22</sup>. Cet accès à la consommation de masse n'a pas mis un terme aux problèmes sociaux hérités de la colonisation : La Réunion est l'un des départements français les plus touchés par l'obésité<sup>23</sup>, le diabète, l'alcoolisme<sup>24</sup> et le chômage<sup>25</sup>. Trente-neuf pour cent de la population vit sous le seuil de pauvreté, la moyenne nationale étant de 14 %. L'histoire de ce territoire nous invite à réinterroger les politiques de développement qui ont structuré le système de production et de consommation actuel, les intérêts servis, ainsi que les enjeux qui sous-tendent l'accès à la consommation et, indirectement, à la mise en rebut pour les Réunionnais.

### *Incinérer pour préserver le statu quo : une tour d'ivoire du Plantationocène*

À contre-courant de l'imaginaire développé par les partisans de l'économie circulaire, l'île montre bien par les flux de déchets qui la traversent l'effet maelström d'une politique de développement qui donne l'apparence de réussir : l'île, exsangue des fruits de son sol qu'elle offre à perte à l'export, se nourrit d'une ponction énorme de marchandises et d'énergie, dont les déchets sont aspirés toujours plus au fond du tourbillon, et on peine à faire ressortir de ce puissant courant centrifuge les rebuts qui ont

22. Le Global Footprint Network estime que l'empreinte écologique de l'île excède sa biocapacité de 2 580 % : <data.footprintnetwork.org/#/>.

23. Trente-cinq pour cent des Réunionnais sont en situation de surpoids, auxquels s'ajoutent 15 % de personnes en situation d'obésité. La moyenne nationale est de 10 % (chiffres de l'Observatoire régional de la santé).

24. Il y a autant d'addicts que sur le territoire métropolitain, mais ceux-ci consomment quatre fois plus d'alcool.

25. Vingt-quatre pour cent, et 44 % chez les jeunes, la moyenne nationale étant de 8 % (Insee, 2018).

toujours de la valeur. Quand ce maelström ralentit ou s'arrête, comme ce fut le cas avec le mouvement des Gilets jaunes, la crise sanitaire et, de manière plus courte et régulière, les cyclones, la force d'inertie qui semble favoriser l'immobilisation des flux de matière sur l'île sous la forme de déchet paraît avec plus de clarté et d'urgence.

La mise à l'agenda de l'incinération sur l'île ne signale pas seulement l'arrivée d'une fièvre française sur ce nouveau département qui négocie alors son intégration culturelle à la nation et à la modernité qu'elle incarne : c'est aussi une solution technique presque magique à un problème métabolique – comment faire disparaître ces tonnes de matières indésirées sur un territoire étroit et contraint sans remettre en question l'abondance permise par l'importation. À ce sujet, il n'est pas anodin que les premiers plans de gestion prévoyaient déjà que l'incinération remplacerait le charbon dans l'industrie sucrière. Les deux projets UVE continuent d'être adossés aux deux usines restantes de transformation de la canne ; seul le projet du sud envisage, depuis peu, de s'en émanciper. Cette boucle qui relie l'exploitation sucrière, l'importation des biens de consommation et l'incinération des déchets est aujourd'hui labellisée sans complexe par les porteurs de projet comme exemple d'« économie circulaire » : la relecture de ces circulations à l'aune de l'histoire coloniale et postcoloniale et à travers le prisme de l'écologie politique donne davantage à voir les mécanismes de ce que des chercheurs ont nommé le Plantationocène<sup>26</sup>.

À bien des égards, l'histoire des politiques de gestion des déchets à La Réunion donne à penser ce que Yannick Barthe a analysé dans le cas des déchets nucléaires comme la construction d'une « irréversibilité ». Le sociologue définit celle-ci comme une ressource politique qui « détermine le “format” des problèmes à traiter et trace une frontière entre ce qui est problématique et ce qui ne l'est pas ». Les deux projets d'UVE qui passent en force aujourd'hui sont présentés comme des solutions techniques, réservées à la seule compétence des experts, prétendument incontournables : « Nous n'avons plus le choix », répètent volontiers les porteurs du projet de l'UVE du sud. Cette dépendance au chemin s'est en réalité construite au fil des années par un strict partage entre ce qui relève de la gestion des déchets (l'aval) et ce qui n'en relève pas (l'amont). La prise de décision technocratique de maintenir l'incinération comme

26. M. Ferdinand, *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Seuil, Paris, 2019. Par Plantationocène, j'entends une ère planétaire toujours en partie régie par des systèmes d'exploitation des ressources naturelles et humaines instaurés pendant la colonisation au profit d'une minorité puissante et aux dépens de la majorité, humaine et non humaine, et de la biosphère.

seul horizon d'une gestion vertueuse, même sans se concrétiser, a permis que toute autre porte se ferme, si bien qu'aucune autre solution mettant l'accent sur l'amont de la production des déchets n'a sérieusement été envisagée (repenser la consommation, réguler les importations, favoriser les productions locales, etc.). « Les pouvoirs publics ont fait exprès de ne rien faire », commente une personne travaillant dans l'administration de l'un des centres d'enfouissement.

Il s'agit aujourd'hui d'envisager la « réversibilisation » de cet état, un « processus de défatalisation » qui pourrait « reconstituer un espace de choix<sup>27</sup> ». Pour cela, il nous faut rompre le charme d'un développement en apparence hors sol. Ces tonnes de matière, avant d'être un problème public, ont été prélevées ailleurs : par qui ? dans quelles conditions ? Une mise en politique plus radicale du déchet reconnecte les circulations de matière dont il est issu aux lieux et aux personnes qui l'ont rendu possible. Aux dépens de qui se nourrit cette croissance illimitée, et à quel coût humain et environnemental, sur l'île et dans le monde ?

---

---

Mélissa Manglou est doctorante en géographie et en anthropologie (École urbaine de Lyon / université Lyon 3) et l'une des membres fondatrices de l'Observatoire Terre-Monde, centre d'étude des écologies politiques des Outre-Mer et de leurs proches régions. Après avoir étudié l'anglais et la gestion de l'environnement à l'École normale de Lyon ainsi que les études postcoloniales et écocritiques à l'université d'Oxford, elle écrit une thèse d'écologie politique sur les circulations de matières plastiques et leurs déchets à La Réunion.

---

---

---

27. Y. Barthe, *Le Pouvoir d'indécision. La Mise En Politique Des Déchets Nucléaires*, Economica, Paris, 2006.